



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 31 octobre 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Serge Nilly, Yvette Bouguen.

#### Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Pascale Douineau  
Eric Alagon a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec  
Manuel Pottier a donné pouvoir à Danièle Kha  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Christophe Couic a donné pouvoir à Jean-Pierre Moing  
Géraldine Guet a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Yvette Metzger a donné pouvoir à Michel Forget  
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé  
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Serge Nilly.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Patrick Vaineau

**9. INONDATIONS DE L'AUDE -SOLIDARITE AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU DEPARTEMENT DE L'AUDE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE L'AUDE**

Exposé :

La crue de l'Aude et de ses affluents qui s'est produite les 15 et 16 octobre 2018 est l'une des plus importantes de ces cours d'eau à la suite d'un épisode méditerranéen exceptionnel.

Plusieurs communes ont été particulièrement affectées par cette crue tels que Trèbes, Villegailhenc, Villemoustaussou, Villalier, Villardonnel, Carcassonne, Saint-Couat-d'Aude, Coursan et Saint Marcel sur Aude.

En plus d'importants dégâts matériels constatés sur les équipements publics, 14 personnes ont perdu la vie.

Compte tenu de l'ampleur de la catastrophe, l'association des maires de l'Aude lance un appel national aux dons destinés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une aide exceptionnelle de **5 000€** afin de venir en aide aux communes sinistrées.

Cette subvention sera versée sur un compte ouvert par le Conseil Départemental de l'Aude.

*Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 23 octobre 2018*

Décision :

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ

